

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 17. — Cl. 3.



N° 871.395

Chambre photographique avec obturateur.

M. Fritz KAFTANSKI résidant en Tchécoslovaquie.

Demandé le 28 janvier 1939, à 16^h 50^m, à Paris.

Délivré le 15 janvier 1942. — Publié le 22 avril 1942.

(2 demandes de brevets déposées en Tchécoslovaquie les 28 janvier 1938 et 24 février 1938. — Déclaration du déposant.)

L'invention est relative à une constitution particulière d'une chambre pour appareils photographiques ainsi qu'également à une forme d'exécution particulière de l'obturateur correspondant. Le dispositif selon la présente invention est particulièrement approprié pour de petites chambres et se révèle, pour celles-ci, exceptionnellement avantageux.

10 On connaît déjà des obturateurs dans lesquels le déclenchement a lieu au moyen d'un bouton de pression. L'inconvénient de ces obturateurs réside dans le fait que, d'une part, ils exigent une place relativement

15 grande et que, d'autre part, ces obturateurs sont beaucoup trop coûteux, de sorte qu'ils ne peuvent être envisagés pour des appareils bon marché. Les obturateurs simples commandés par un levier ont l'inconvénient

20 désagréable qu'ils sont soumis à des vibrations.

L'obturateur selon l'invention représente une construction parfaitement simple. Il consiste, en principe, en deux plaques. Une

25 de ces plaques est constituée de telle sorte que la tige de déclenchement actionne directement la plaque de déclenchement, c'est-à-dire sans interposition de leviers ou analogues. L'effet mentionné est obtenu par une

30 conformation particulière. Les deux plaques

sont constituées de la manière suivante : une des plaques est pourvue d'une ouverture d'exposition, l'autre plaque, ou plaque de recouvrement, ne présente aucune ouverture. Dans les obturateurs connus jusqu'ici, la plaque de recouvrement était pourvue d'une

35 ouverture d'exposition. Ceci présentait l'inconvénient que, pour un actionnement lent du levier de déclenchement, on provoquait des temps d'exposition non uniformes et

40 même des expositions prématurées du matériel de film. Ces défauts sont complètement évités par la présente invention. Une exposition parfaitement régulière est obtenue,

45 conformément à l'invention, grâce à ce fait que le bord inférieur de la plaque de recouvrement ne permet l'exposition que lorsqu'il a atteint la position horizontale, ce qui veut

50 dire, en d'autres termes, que l'exposition ne peut avoir lieu que lorsque l'ouverture d'entrée de la lumière est complètement dégagée. Des expositions partielles ou des expositions irrégulières sont donc exclues.

Une autre différence de l'obturateur selon l'invention vis-à-vis de ceux qui sont connus

55 réside dans ce fait que la plaque de déclenchement elle-même se déplace contre l'ouverture de l'objectif, ce qui évite des expositions prématurées par entrée de lumière

60 latérale. Dans les obturateurs connus jus-

Prix du fascicule : 10 francs.